



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

30 mars 2010

Le 30 mars 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 24 mars 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Présents : 34 (jusqu'à la délibération n° 2010-022 D, puis à partir de la délibération n° 2010-039)  
35 (à partir de la délibération n° 2010-023 A, puis jusqu'à la délibération n° 2010-038))

Nombre de pouvoirs : 2 (jusqu'à la délibération n° 2010-038)  
3 (à partir de la délibération n° 2010-039)

Nombre de Votes : 36 (jusqu'à la délibération n° 2010-022 D)  
37 (à partir de la délibération n° 2010-023 A)



M. Pierre BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Commune de Briançon** : Mme Renée PETELET (représentant M. Gérard FROMM) – M. Raymond CIRIO – M. Alain NICOLOSO – M. Yvon AIGUIER (représentant Mme Marie-Hélène PONSART) – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Aurélie POYAU) – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2010-023 A) - M. Philippe SEZANNE.

**Commune de Cervières** : M. Thierry DUCURTIL (jusqu'à la délibération n° 2010-038) - M. Marc FAURE-BRAC.

**Commune de La Grave** : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE.

**Commune de La Salle les Alpes** : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON - Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE).

**Commune de Monétier les Bains** : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET.

**Commune de Montgenèvre** : M. Guy HERMITTE - M. Marc FORNESI.

**Commune de Névache** : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

**Commune de Puy St André** : M. Pierre LEROY.

**Commune de Saint Chaffrey** : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

**Commune de Val des Prés** : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène** : Mme Nicole MATHONNET

**Commune de Villard Saint Pancrace** : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

### AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Thierry DUCURTIL à M. Marc FAURE-BRAC (à partir de la délibération n° 2010-039)  
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET  
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

# DELIBERATION N° 2010-022 B DU 30 MARS 2010

Rapporteur : M. Philippe MARIACHER

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES  
Reprise des résultats de clôture du budget « Ordures Ménagères »

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Vu** l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le décret n°2001-184 du 23 février 2001,

**Vu** les règles comptables de la nomenclature M14,

**Vu** la délibération n°2009-151 du 8 décembre 2009, relative à la clôture du budget « Ordures Ménagères »

**Vu** la délibération n°2010-021 B du 30 mars 2010 approuvant le Compte Administratif 2009 du budget « Ordures Ménagères »,

**Vu** le courrier en date du 10 mars 2010 de la Trésorerie de Briançon,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 9 mars 2010,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Administration Générale & Finances » en date du 12 mars 2010,

**Vu** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

**Considérant** que suite à la clôture du budget « Ordures Ménagères », il convient d'établir le tableau de reprise des balances de sorties 2009 de ce budget en balance d'entrée 2010 sur le budget « Général »,

**Considérant** qu'une fois les opérations de liquidation du budget « Ordures Ménagères » M14 effectuées, l'ensemble de l'actif et du passif doit être réintégré dans le budget « Général » par reprise en balance d'entrée,

### DELIBERE

- Approuve les balances ci-jointes de sorties établies par la Trésorerie Principale de Briançon,
- Décide de reprendre au budget principal de la Communauté de Communes du Briançonnais les résultats du budget « Ordures Ménagères » 2009 :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement de :	- 302 239.76 €
Résultat de clôture de la section d'investissement de :	+ 102 846.84 €

- Approuve les montants cumulés de reprise des résultats au Budget Primitif 2010 du Budget « Général » :

#### Le résultat de la section de fonctionnement

Résultat 2009 du budget Général excédent	3 452 471.03 €
Résultat 2009 du budget OM déficit	- 302 239.76 €

#### A reporter sur le budget Général 2010 excédent

Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	3 150 231.27 €
---	----------------

#### Le résultat de la section d'investissement

Résultat 2009 du budget Général excédent	1 991 738.10 €
Résultat 2009 du budget OM excédent	102 846.84 €

#### A reporter sur le budget Général 2010 excédent

Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'invest »	2 094 584.94 €
---	----------------

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA



- 1 AVR. 2010

Date dépôt S.P. :

Date affichage : 02 AVR. 2010